

## Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/34/243 25 septembre 1979 FRANCAIS ORIGINAL: RUSSE

Trente-quatrième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE A I'ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-QUATRIEME SESSION

INADMISSIBILITE DE LA POLITIQUE D'HEGEMONIE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

Lettre datée du 25 septembre 1979, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques

L'Union soviétique propose d'inscrire à l'ordre du jour de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en tant que question importante et urgente, la question intitulée "Inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales". Les considérations suivantes l'amènent à soumettre cette proposition.

Les efforts déployés ces dernières années par les Etats pacifiques ont eu pour effet d'atténuer considérablement la tension internationale et d'assainir le climat politique mondial, réduisant ainsi le danger d'une nouvelle guerre mondiale.

Cette évolution a été grandement facilitée par le succès de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la conclusion de divers traités et accords bilatéraux et multilatéraux sur la limitation de la course aux armements, notamment aux armes stratégiques, et l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de décisions importantes concernant les problèmes du désarmement et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Tout cela crée des conditions indispensables à la consolidation et à l'approfondissement de la détente, ainsi qu'au renforcement des bases de la paix universelle. Mais, si l'on veut réaliser ces objectifs, il importe de redoubler d'efforts pour vair re la résistance des forces qui tentent de renverser les tendances qui se font jour dans les relations internationales.

L'Union soviétique estime que dans les conditions actuelles l'élimination, dans la conduite des relations internationales, de toutes les manifestations de la politique d'hégémonie, c'est-à-dire le désir de certains Etats de dominer

d'autres Etats et peuples, est devenu l'un des aspects les plus importants de la lutte pour la détente et la paix. La politique d'hégémonie conduit à créer des foyers de tension et nuit à la stabilité de la situation internationale. Elle est particulièrement dangereuse quand des moyens de destruction massive peuvent être mis à son service. Aussi, l'objectif consistant à protéger l'humanité de la menace inhérente à la politique d'hégémonie revêt-il aujourd'hui une importance et une urgence particulières.

L'Union soviétique estime que l'Organisation des Nations Unies, appelée à oeuvrer pour la paix et la sécurité internationales, doit condamner la politique d'hégémonie sous toutes ses formes et souligner son incompatibilité avec les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et avec l'objectif de la sauvegarde de la paix et du renforcement de la sécurité internationale. Un examen constructif de cette question et l'adoption d'une décision qui amènerait les Etats à renoncer à leur politique d'hégémonie contribueraient sans aucun doute à assainier le climat international et à renforcer les bases de la paix universelle.

Je vous prie de bien vouloir considérer la présente lettre comme un mémoire explicatif au sens de l'article 20 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et d'en faire distribuer le texte comme document officiel de l'Assemblée générale.

Le Ministre des affaires étrangères de l'URSS,

(Signé) A. GROMYKO

## **ANNEXE**

Projet de résolution relatif à l'inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales

## L'Assemblée générale,

Considérant qu'au stade actuel de l'évolution des relations internationales la tâche primordiale de l'Organisation des Nations Unies consiste à promouvoir par tous les moyens une action positive tendant à atténuer la tension internationale et à raffermir la paix,

Exprimant sa conviction que les intérêts de la poursuite et de l'approfondissement du processus de normalisation et de développement des relations entre les Etats exigent le respect rigoureux par tous les Etats des principes qui sont à la bas de l'Organisation des Nations Unies,

Notant que la politique d'hégémonie, c'est-à-dire le désir de certains Etats de dominer d'autres Etats et peuples, est en contradiction flagrante avec les principes susmentionnés et, avant tout, avec celui de l'égalité souveraine des Etats,

Rappelant que la politique d'hégémonie a invariablement conduit à des guerres qui ont causé à l'humanité d'indicibles souffrances,

Rappelant en outre que les manifestations de la politique d'hégémonie aboutissent à la création de foyers de cension, compliquent les relations entre les Etats et compromettent la stabilité de la situation internationale,

- 1. <u>Condamne résolument</u> la politique d'hégémonie, quelles que soient ses manifestations, comme une politique incompatible avec les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et avec la tâche du maintien de la paix et du renforcement de la sécurité internationale;
- 2. <u>Déclare</u>, au nom des peuples des Nations Unies que des Etats ou groupes d'Etats ne devraient jamais, dans quelque circonstance et pour quelque motif que ce soit, prétendre à l'hégémonie dans les affaires internationales, ou chercher à occuper une position dominante, soit dans l'ensemble du monde, soit dans l'une de ses régions.